



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 45
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de convocation : 08/04/2021

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 30/04/2021

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15 AVRIL 2021**

Délibération n° DCS/2021/06

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE QUINZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni par visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaients présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, BONIN Vivien représenté par ODDOU Rémy (pouvoir), BOURGAT Michel représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROUGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, COLLIN François, OGIER Chantal suppléante de BONNABEL Eveline, DABAT Marc-André, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PELLEGRIN Matthieu suppléant de GINSBERG RIGAUD Catherine, PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, WOURM Philippe suppléant de ESTACHY Jean-François, FEJILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy

Etaients absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TADX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BUTZBACH Pimprenelle, GAY-PARA Michel, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial,
E. BERDIEL, maire de Poligny.

M. le Président rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du précédent Conseil syndical, et que le présent projet de Budget a été présenté aux membres du Bureau syndical le lundi 29 mars 2021.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2021, sur la base du document transmis avec la note de synthèse préparatoire.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2020.

Concernant la masse salariale, il concerne 3 postes existants, et une secrétaire mise à disposition par le Centre de Gestion, à temps partiel (14h/semaine).

En recette de fonctionnement, la participation des EPCI membres par habitant reste inchangée, soit 2.546€ par habitant.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les frais liés à la révision du SCoT, prescrite fin 2019.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 568 485.03€

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 423 250.45€

Le Président soumet au conseil syndical le vote de cette proposition du budget 2021. Après lecture du projet du budget 2021, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2021 annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

